

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-09-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

N° 09/20

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 20 février 2020
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 05 mars 2020,

Objet de la délibération :
Budget Maison de Santé 2020

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	62
- Absents	
• Dont suppléés :	4
• Dont représentés :	5
• Excusés :	4
• Non excusés	24
- Votants	71

Résultat du vote	
- Pour :	71
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-sept février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Laithier Didier à M. Stadelmann Jean-Claude, M. Chabod Gérard à M. Pernin Daniel, M. Chaussarot Michel à M. Fourquet Luc, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Barbet Henri par M. Caly Michel, M. Bart Adrien par Mme Ducouloux Marie, Mme Keller Véronique par Mme Angiolini Pascale

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, M. Nicolet Jean-Paul

Absent(e)s Mmes Muller Valérie, Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Leblanc-Vichard Françoise, Ragot Maryvonne & Kowal-Bondy Nathalie, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Porteret Jean-Claude, Teles Patrick, Bole Léon, Bardey Philippe, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Maugain Romuald, Roland Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles, Vergey André, Bruchon Pierre, Quété Gérard & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sylvain Ducret, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Grenier, Président, présente aux délégués communautaires le projet de budget primitif du Maison de santé de la CC Loue Lison pour l'exercice 2020 qui s'équilibre de la façon suivante :

Le projet de budget primitif de la Maison de santé pour l'exercice 2020 s'équilibre de la façon suivante :

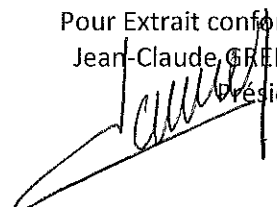
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	117 391.11 €	175 451.70 €
Reprise anticipée du résultat	58 060.59 €	0.00 €
TOTAL	175 451.70 €	175 451.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DÉPENSES	RECETTES
	81 335.95 €	104 998.07 €
Reprise anticipée du résultat	0.00 €	25 065.14 €
TOTAL	81 335.95 €	130 063.21€

Invité à se prononcer, le conseil communautaire approuve le budget primitif 2020 du budget Maison de santé de la CCLL.

Fait et délibéré en séance, le 27.02.20

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20200227-09-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2020

FICHE DE CALCUL REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT

BUDGET MAISON DE SANTE CCLL -90800

Détail de la proposition de reprise anticipée du résultat 2019 au budget primitif 2020=

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	114 603.03	102 909.41	-11 693.62
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002)	46 366.97		-46 366.97
	Résultat à affecter			-58 060.59
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	79 692.35	104 998.07	25 305.14
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001)	240.58		-240.58
	Solde global d'exécution			25 065.14
Reprise anticipée 2020	Report excédent invt (001)		25 065.14	25 065.14
	Report en dépenses de fonctionnement (002)	58 060.59		58 060.59

Etablie par l'ordonnateur

Mr Jean-Claude GRENIER

Président de la CCLL



Attestée par le comptable public

Mr Éric PERROT

Trésorier

